- Le Président de la République a lui-même évoqué ce dossier lors de sa visite d'Etat en Israël en juin 2008 et invité les autorités israéliennes à un acte de clémence. Il a notamment fait valoir que Salah Hammouri n'avait commis aucun crime et s'était investi dans ses études en prison. En outre, Madame Hammouri a été reçue par le conseiller diplomatique du Président de la République, le 28 juin 2010.

Les autorités françaises accordent donc une attention constante à la situation de Salah Hammouri et ne se satisfont pas de son maintien en détention. Il ne leur appartient pas, néanmoins, d'intervenir ou même de commenter les procédures judiciaires d'un Etat souverain.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée. et cordiale

Michèle ALLIOT-MARIE